



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 4 novembre 2015
18 heures 30

SL/MG

N° 001909

Ressources
Humaines -
Recensement de la
population - Année
2016

Affiché le :

Le mercredi 4 novembre 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1^{er} Adjoint), Mme Isabelle VICO (2^{ème} Adjoint), M. André LECOURT (3^{ème} Adjoint), Mme Emilie SIAS (4^{ème} Adjoint), M. Cédric MAROS (5^{ème} Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6^{ème} Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7^{ème} Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8^{ème} Adjoint), M. Yannick BONNET (9^{ème} Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Maire Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : 0

ABSENTS : 0

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Les communes et l'INSEE mènent conjointement les opérations de recensement de la population.

La loi du 27 février 2002 a modifié la méthode de recensement de la population en confiant la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement aux communes et aux EPCI. Désormais, le recensement est annuel pour les communes de plus de 10 000 habitants sur 8 % des adresses et tous les cinq ans pour les communes de moins de 10 000 habitants.

La population de chaque circonscription administrative est actualisée chaque année et des résultats analogues à ceux des recensements traditionnels sont diffusés tous les ans.

Le recensement aura donc lieu du 21 janvier 2016 au 27 février 2016.

La Ville est responsable du recrutement, de la formation et de la nomination des agents recenseurs ainsi que de leur rémunération.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal le recrutement de trois agents recenseurs, du 11 janvier 2016 au 2 mars 2016.

Les agents recenseurs seront rémunérés en fonction de l'indice brut 340 et de l'indice majoré 321. Les agents recenseurs seront recrutés en tant que non titulaires, sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (Echelle 3, Echelon 1).

Cette rémunération pourra être réévaluée en fonction de l'augmentation du SMIC.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve la proposition de recruter trois agents recenseurs du 11 janvier 2016 au 2 mars 2016.

Précise que les agents recenseurs seront rémunérés en fonction de l'indice brut 340 et de l'indice majoré 321. Ils seront recrutés en tant que non titulaires, sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (Echelle 3, Echelon 1).

Dit que la rémunération pourra être réévaluée en fonction de l'augmentation du SMIC.

Autorise Madame le Maire à signer les contrats de recrutement pour la période du 11 janvier 2016 au 2 mars 2016.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016 – chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI